

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT « Fête du Port »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur St Catherine afin d'organiser la manifestation « Fête Du Port ».

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sur tout le parking de Sainte Catherine est interdit à compter du vendredi 28 juin 2024 à 8H00 et jusqu'au lundi 01 juillet 2024 afin d'effectuer la mise en place du « village » à l'occasion de la Fête du Port.

Durant la manifestation « Fête du Port » 5 places de stationnement réservées PMR seront mises en place sur le parking.

Le stationnement et la circulation sont interdits le samedi 29 juin 2024 à compter de 6h00 afin d'effectuer la mise en place du « Troc de la mer » de l'intersection Quai Rallier du Baty et rue du Port jusqu'à l'intersection Quai Rallier du Baty et la rue du Gélin.

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 11 juin 2024

Pour Monsieur le Maire absent,
L'adjoint Délégué,


Jean-Claude GUIDAL